

La monarchie absolue (suite)



LE GRAND SIÈCLE 1610 - 1715

LOUIS XIV - 6/6

LE RÈGNE PERSONNEL (SUITE) (1661-1715)

2 - Les affaires intérieures 3/3

E - L'INFLUENCE DU RELIGIEUX

Il nous reste à tenter d'évaluer le poids des questions religieuses dans la politique de Louis XIV.

Il faut tout d'abord poser comme préalable : la très grande piété du Roi. Pendant toute sa vie, même dans sa jeunesse et les dérèglements de sa vie privée, elle ne s'était jamais démentie. À partir de son mariage avec Madame de Maintenon, puis durant sa vieillesse, sa dévotion alla en s'intensifiant. Si l'on y ajoute son souci de l'ordre, et sa fidélité au serment du sacre, on comprendra aisément son désir d'unification religieuse du royaume.

La révocation de l'édit de Nantes

Les mesures prises contre les calvinistes qui aboutiront en 1685 à la révocation de l'édit de Nantes sont les plus lourdes de conséquences. Le souvenir des guerres de religion ne s'était pas estompé. Henri IV avait mis en place un véritable État dans l'État que Louis XIII et Richelieu n'avaient démantelé qu'en partie ; quoique durant la Fronde, les protestants fussent en général montrés loyaux sujets.

Dès 1661 des *édits* successifs – 300 entre cette date et 1685 – contribuent à la persécution de la RPR, la *religion prétendue réformée*. À côté de ces moyens de coercition, des gratifications sont accordées par des « caisses de conversion ». Les pressions augmentent à partir de

1680 en particulier sous l'influence du chancelier Le Tellier et de Louvois, allant jusqu'à l'imposition du logement des troupes – *dragonnades* – aux récalcitrants.

Les conversions affluent, feintes pour la plupart. Par l'*édit* de Fontainebleau celui de Nantes est aboli, constatant comme un état de fait la quasi-disparition des huguenots du royaume.

Or la plupart des conversions ne sont pas sincères et une résistance armée se fait jour principalement dans les Cévennes. Elle absorbera une partie de nos forces aux heures les plus critiques de la guerre de succession d'Espagne.

La révocation fut une faute. Bien sûr on peut arguer les mauvais conseils, mais le Roi absolu a l'entière responsabilité de la décision. **Le religieux l'a malencontreusement emporté sur le politique.** Faut-il porter à la décharge du Roi la quasi-unanimité du pays satisfaite de cette mesure, et les louanges qui l'ont accueillie ? La saignée pratiquée par les émigrants dans les pays protestants d'Europe – surtout dans sa partie la plus ingénieuse de la population – a été en général surestimée – elle se limiterait à 200 à 300 000 personnes – compensée en partie par l'apport de catholiques irlandais.

La conséquence la plus grave semble être dans la coalition des États réformés contre le royaume, sanctionnant une rupture de la politique suivie depuis François Ier qui nous assurait l'alliance de nombre de nations protestantes.



Il est probable que sans cette révocation, les guerres de dix ans et de succession d'Espagne eussent été menées dans des conditions bien plus favorables.

La querelle janséniste

C'est également par souci d'ordre et d'unité que Louis XIV s'est engagé inopportunément dans une autre affaire à caractère religieux : il s'agit de la querelle du jansénisme.

Cette doctrine, à l'instar du protestantisme, mais par une voie différente, réintroduisait le fatalisme dans la religion chrétienne. Port Royal en était le brillant centre intellectuel grâce aux Pascal, Arnauld, Nicole, élite issue de la robe.

On connaît : le conflit avec les jésuites, la première condamnation pontificale, le relatif apaisement, les compromis avec d'anciens frondeurs, le soutien du parlement et de la Sorbonne, le soupçon de formation d'un parti républicain, et enfin les persécutions maladroites ordonnées par le Roi. Là encore, on peut faire reproche à Louis XIV d'avoir soumis le politique au religieux, allant jusqu'à solliciter de Rome la bulle de condamnation – *unigenitus* – qui divisa l'épiscopat et provoqua l'hostilité d'une grande partie de la nation. Encore une ingérence malheureuse dans le domaine religieux qui obtint l'effet contraire à celui recherché : la désunion au lieu de l'unité.

Les relations avec la cour de Rome

Il importe enfin d'étudier les péripéties des relations entre le Roi et Rome soit directement, soit par l'intermédiaire du clergé. Dans notre histoire il fut de coutume soit de s'élever contre Rome, soit de lui céder... selon le caractère des gouvernants et les intérêts du moment : Louis XIV lui-même ne manquait pas de tenir la dragée haute

au pape quand le prestige de la couronne était en jeu ⁽¹⁸⁾.

Il y avait cependant une règle, soigneusement observée par tous les capétiens, et même au delà, depuis Charlemagne : veiller aux droits de l'Église gallicane tout en conservant l'union avec Rome. Le différend surgit quand en 1673 Louis XIV voulut étendre à tout le royaume le droit de régale – la perception par le Roi des revenus de certains évêchés vacants. Or, il se trouva que, trois ans plus tard, montait sur le trône pontifical

Innocent XI, qui durant tout son règne se montra franchement hostile à la France.

Louis XIV convoqua une assemblée du clergé qui, sous la direction de Bossuet, promulgua les quatre fameux articles de 1682 dont la substance confirmait la puissance du Saint-Siège au spirituel, et l'indépendance des souverains au temporel d'une part... et de l'autre affirmait l'inviolabilité des usages et coutumes de l'Église de France.

D'une manière plus feutrée on admettait la suprématie du concile sur le pape. C'était une déclaration relativement modérée conçue

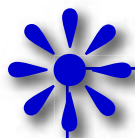
par Bossuet et approuvée par le Roi bien en deçà du gallicanisme intransigeant qui aurait désiré une rupture avec Rome et l'érection d'un patriarcat. La porte restait ouverte à la réconciliation qui n'intervint qu'avec le pape Innocent XII.

Faute certaine dans la révocation de l'*édit de Nantes*, ingérence malencontreuse dans l'affaire janséniste, et dans l'un et l'autre cas, effacement du politique devant le religieux, pragmatisme adroit dans les rapports avec Rome, la politique religieuse de Louis XIV est vraisemblablement l'aspect du règne qui offre le plus de décisions dommageable.

Nous émettons l'hypothèse que c'est là que le poids des influences néfastes s'est fait sentir, et



Le Dôme des Invalides



que les mesures prises ont été soufflées. Dans sa foi profonde, le Roi a cru œuvrer non seulement « *ad majorem dei gloriam* » pour la plus grande gloire de Dieu, et le bien de ses peuples, mais aussi pour son propre salut.

Les dernières années de Louis XIV ont été assombries par de tragiques malheurs domestiques : presque toute sa descendance est frappée par la mort au point que, pour préserver l'avenir, en 1714 il sera amené à décréter le droit à succession des fils qu'il a eus de madame de Montespan.

Les toutes dernières années du règne lui permettent enfin de procurer la paix à « ses peuples », et on peut se représenter une fin de vie pleine de mélancolie, distraite parfois par ces « concerts royaux » que François Couperin a composés pour son vieux souverain ; concerts qui semblent si bien refléter l'image du soleil couchant sur le parc de Versailles par un soir d'automne.

Le bilan du règne est largement positif : « *en matière stratégique et diplomatique, Louis s'est laissé déterminer par les considérations pures et simples de la sécurité des frontières ou de l'agrandissement terrien, celui-ci calculé au plus juste en fonction des possibilités ou des intérêts du moment. Rien à voir avec la gloire !* »⁽¹⁹⁾.

Parallèlement : « *la paix intérieure est perçue comme un immense bienfait* »⁽²⁰⁾ même si à la fin du règne « *on a oublié sa bienfaisante action*

pour ne plus lui attribuer que la lourdeur des impôts et les difficultés du temps »⁽²¹⁾. Louis XIV laisse « *une France moderne, agrandie, puissante, rayonnante de civilisation* »⁽²²⁾.

Quand la maladie terrasse le Roi il reste d'un stoïcisme et d'une lucidité étonnantes, travaillant aux affaires du pays jusqu'à la dernière extrémité. Le souci constant de l'État accompagne une fin chrétienne exemplaire.

« *Je m'en vais mais l'État demeurera toujours* ». C'est une des dernières paroles du Roi. N'est-ce pas dans ce but qu'il a œuvré toute sa vie ?

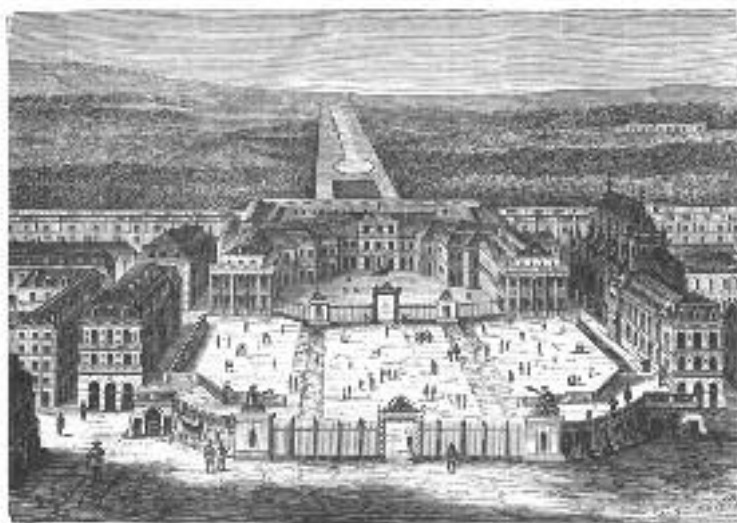
René Maillot

BIBLIOGRAPHIE :

- Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*
- F. Bluche, *Louis XIV*
- L. Bertrand, *Louis XIV*
- J. Meyer, *Histoire de France*.
- J. Favier, *Les temps modernes*.
- E. Leroy Ladurie, *L'ancien régime I*.
- Roland Mounier, *Les institutions sous la monarchie absolue*.
- A. Smedley-Weill, *Les intendants de Louis XIV*

Notes :

- (18) Voir lettre de sommation à Alexandre VII du 30 août 1662 à la suite d'affronts subis par notre ambassadeur à Rome.
- (19) E. Leroy Ladurie *op. cit.*
- (20) Jean Meyer *op. cit.*
- (21) *ibidem*.
- (22) Bluche *op. cit.*



Versailles sous Louis XIV